

Remaniement de la carte électorale—Suspension

Ayant suivi les délibérations sur ce projet de loi depuis quelques jours, je m'étonne qu'on n'ait pas critiqué la loi; on s'est borné à critiquer le projet de loi et le travail des commissaires. Personne n'a dit que la loi péchait, ce qui me porte à croire que peu importe qu'on mette 10, 12, 17 ou 18 mois à la reviser, nous ne produirons rien qui vaille beaucoup mieux. Il me reste à entendre l'un ou l'autre des députés déclarer que la loi laisse à désirer à tel ou tel égard. Au lieu, les députés ont affirmé ceci: «Ma circonscription compte 200,000 habitants alors que celle d'un autre n'en compte que 45,000.» Les défauts qu'ils signalent sont les erreurs de commissions indépendantes. Si la loi laissait à désirer gravement, nous pourrions la modifier, bien entendu, et présenter une loi meilleure. Mais ce n'est pas le cas. Je prédis ceci: si le projet de loi est adopté, dans 18 mois d'ici nous nous retrouverons avec la même loi qu'en 1964, ou saisis d'un autre projet de loi qui proposera de nouveau la remise à plus tard de l'application de la présente loi.

J'ai été étonné que le député de Davenport (M. Caccia) mentionne un fait personnel, soit que les critiques du bill n'aient pas assisté aux séances du comité un jour donné. Je sais que le député de Davenport assiste aux séances du comité fidèlement. D'autre part, les députés ont de lourdes charges et ils doivent siéger à d'autres comités. Le député de Peel-Sud participait aux travaux du comité des questions économiques ce jour-là. J'assistais aux séances du comité et je ne suis pas sûr que le député de Davenport et moi-même assistions aux séances du même comité.

● (1710)

Le député de Davenport (M. Caccia) a laissé entendre que M. Castonguay approuvait cette méthode. Ce n'est pas l'impression que j'ai eue. Au comité, il a dit combien de temps il avait fallu pour adopter le bill de 1964. Il a déclaré:

Si vous vous en rappelez, ce bill fut proposé en 1963, adopté en première lecture en décembre 1963, et il ne fut adopté définitivement qu'au mois de novembre 1964. Cela est devenu la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales. Vous êtes en train de reposer les mêmes problèmes à l'heure actuelle.

J'ai été surpris de voir à quel point M. Castonguay s'opposait à cela. Il poursuivit en disant, et je cite:

Oui, vous êtes en train de reposer les mêmes problèmes à l'heure actuelle. Je ne suis pas à même de savoir si vous, parlementaires, pourriez trouver une solution définitive à ce problème, mais je vous souhaite beaucoup de chance. A ce sujet, nous en resterons là.

Plus tard dans la journée, il a fait plusieurs autres déclarations dans le même ordre d'idée. Il a déclaré qu'il était difficile de trouver des commissaires, et que certains commissaires étaient choisis par l'Orateur de la Chambre des communes. Selon lui, il était difficile de trouver de nouveaux commissaires en 18 mois. Ces personnes ne veulent pas rester là pendant 18 mois sans rien faire. Elles ont un personnel formé. Ce dernier doit-il également rester inactif pendant 18 mois, aux frais du contribuable? La plupart de ces commissaires veulent s'en aller. Ils ne veulent pas être une charge pour les contribuables pendant les 18 prochains mois. Certains ont proposé de participer au comité d'étude des tendances de l'alimentation qui n'a rien à faire non plus.

M. Castonguay a déclaré, et je cite:

La prochaine fois, je me demande combien de juges en chef réussiront à faire accepter à ces personnes de refaire ce travail. Je l'ignore. C'est la première fois que dans une province, le juge en chef n'ait pas réussi à convaincre un seul des juges de son tribunal, ou d'autres tribunaux d'accepter ce travail...

C'est pourquoi je vais aller voir Joe Blow, l'Orateur va aller voir

[M. McKinnon.]

quelqu'un en disant: «Voudriez-vous occuper un poste de commissaire à la Commission de délimitation des circonscriptions électorales du Manitoba?»

Avec tout le respect que je dois au député de Davenport, je dirai que M. Castonguay n'était pas en faveur des mesures envisagées dans ce bill. J'ai eu la très nette impression qu'il en était furieux.

Le député de Comox-Alberni (M. Barnett) a soulevé un point très intéressant au comité. Rien n'a été invoqué pour montrer que les commissaires et les commissions devraient arrêter leurs travaux et que la loi sur le remaniement devrait être retirée. Il a signalé que si nous reportons cette loi à 18 mois, nous serons prêts à tenir des élections en 1976 en vertu de la nouvelle loi. En 1976, des élections se feraient selon les limites de 1961. Il y a 15 ans, nos villes n'étaient pas ce qu'elles sont maintenant. De nouvelles villes ont été entièrement construites depuis. Là où il y avait autrefois des terrains vagues, on trouve maintenant de nouvelles circonscriptions. En Colombie-Britannique il serait absolument inacceptable d'avoir des élections d'après les limites de 1961.

En Colombie-Britannique nous attendons patiemment cette loi depuis bien des années. Le député de Gander-Twilligate (M. Lundrigan) a parlé de l'aliénation des électeurs de Terre-Neuve et d'autres coins reculés du pays. A cet égard, on ne peut oublier la Colombie-Britannique. Nous avons 23 sièges quand nous devrions en avoir 26. Cela fait 14 p. 100 de plus. On nous vole 14 p. 100. Les principales régions touchées sont Vancouver et la vallée du Fraser. Ma circonscription de Victoria compte 62,000 électeurs. Elle est beaucoup plus importante à cause du groupe d'âge de Victoria que l'on connaît bien. Nous avons beaucoup plus d'adultes par rapport à d'autres villes. Vancouver-Sud, Burnaby et le début de la vallée du Fraser ont droit à des sièges supplémentaires. On leur refuse actuellement ce droit.

Le report de la loi sur la révision des limites des circonscriptions électorales a pour but de présenter un autre projet. Quelqu'un sait-il quel sera ce nouveau projet? Si les députés ont autant l'esprit de clocher qu'ils l'ont à l'heure actuelle, il y en aura dix. Chacun d'eux garantira que la province ne perd rien. On se croirait dans Alice au Pays des merveilles, lorsque la Reine rouge a dit que tous ceux qui prendraient part à la course recevraient un prix. Je crois savoir que le parti libéral a fait de même pour les élections de 1972. Partants ou non, tous ont reçu un prix. Une telle philosophie ne devrait pas s'appliquer à cette loi à moins que nous voulions avoir une énorme Chambre des communes. Toutes les provinces ne peuvent pas y gagner. Certaines doivent y perdre. Ainsi que je l'ai déclaré l'autre jour, si la Colombie-Britannique avait une représentation comparable à l'Île-du-Prince-Édouard d'après le nombre d'habitants, nous aurions 78 députés. Si la Chambre avait un nombre équivalent de députés, elle compterait 760 représentants.

Lorsque nous parlons d'ajouter deux, trois, vingt ou trente députés, nous ne sommes pas réalistes en ce qui concerne la représentation selon la population. La représentation selon la population semble être devenue une expression obscène à la Chambre. Je rappelle aux députés que le principe de la représentation selon la population est un des facteurs qui ont presque détruit notre pays avant la Confédération. La Confédération a été une solution à ce problème mais il ne faut pas respecter servilement le principe de la représentation selon la population.